



Aider financièrement mes deux enfants pour acheter une maison.

Par suzon13

Bonjour à tous,

J'ai deux enfants qui veulent acheter une maison en commun.
Prix autour de 300.000?

Y a-t-il une limite à la somme que je peux donner pour les aider au financement ?

Merci.
Cordialement.

Par isernon

bonjour,
il n'y a pas de limite pour un don manuel qui devra être déclaré au trésor public par son bénéficiaire.
voir ce lien :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265[ur
l]
l'abattement varie selon l'âge du donateur.

je vous conseille de consulter un notaire, vous pouvez acheter ce bien en démembrement, vos enfants achètent l'usufruit et vous achetez la nue-propriété.

salutations

Par suzon13

Bonsoir,

Je vais regarder sur le net à quoi correspondent ces mots pour comprendre leurs sens.
Je vous remercie pour votre réponse rapide.
Cordialement.